

FICHE DE RECLAMATION

Visite de classement de meublé de tourisme

DOCUMENT A RETOURNER EN CAS DE CONTESTATION DE LA DECISION DE CLASSEMENT

Fiche à retourner par le propriétaire à L'Office de Tourisme Intercommunal Ventoux Provence en cas de contestation de la décision de classement

- A nous adresser dans un délai de 15 jours maximum par voie postale en recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante : Office de Tourisme Intercommunal Ventoux Provence, service Classement, 374 Avenue Jean Jaurès 84 200 CARPENTRAS.
- Voir les modalités dans les conditions générales de ventes
- L'Office de Tourisme Intercommunal Ventoux Provence accusera réception dans les 8 jours par courrier et s'engage à traiter la plainte dans un délai de 15 jours par courrier et par mail.

Adresse du meublé (Préciser s'il y a lieu, le bâtiment, l'étage, le numéro) :

.....
.....

Code Postal : Commune :

Nom et adresse du propriétaire :

.....
.....
.....

Téléphone du propriétaire :

E-mail du propriétaire :

Date de la visite de classement :/...../.....

Motif de la plainte/refus de classement :

Fait à : Le :

Signature du propriétaire :